

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-009

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE TRENTE JANVIER à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : DOB 2017 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Lionel RIQUELME
Magali VINCENT à Jean-François PLANES
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Gaëlle REBEC

=====

M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

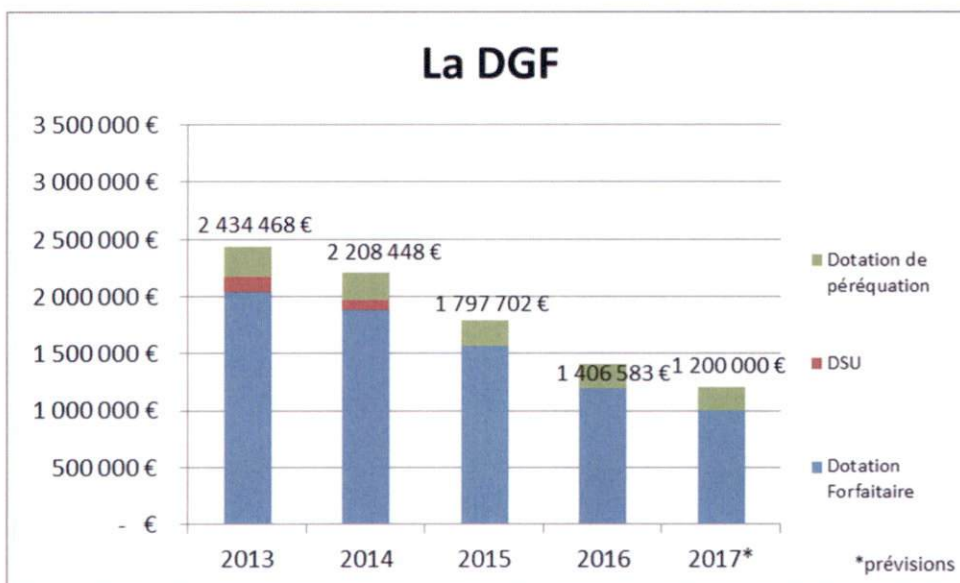
Conformément à la législation, avant de vous présenter le projet de budget pour l'exercice 2017, nous devons débattre des orientations qui président à son élaboration. Ce débat s'inscrit dans le contexte de l'évolution des finances publiques au niveau national et local.

1. Réforme reportée et poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités locales en 2017

- Les dotations :

Le montant de l'enveloppe de la DGF pour 2017 est fixé à 30,86 milliards d'euros. En 4 ans, plus du quart de la principale dotation aux collectivités aura disparu sur la période (la DGF s'élevait à 41,5 milliards d'euros en 2013). La réforme de la DGF envisagée pour 2017 par la Loi de Finances 2016 ayant été reportée, nous devrions continuer de percevoir la dotation nationale de péréquation en 2017.

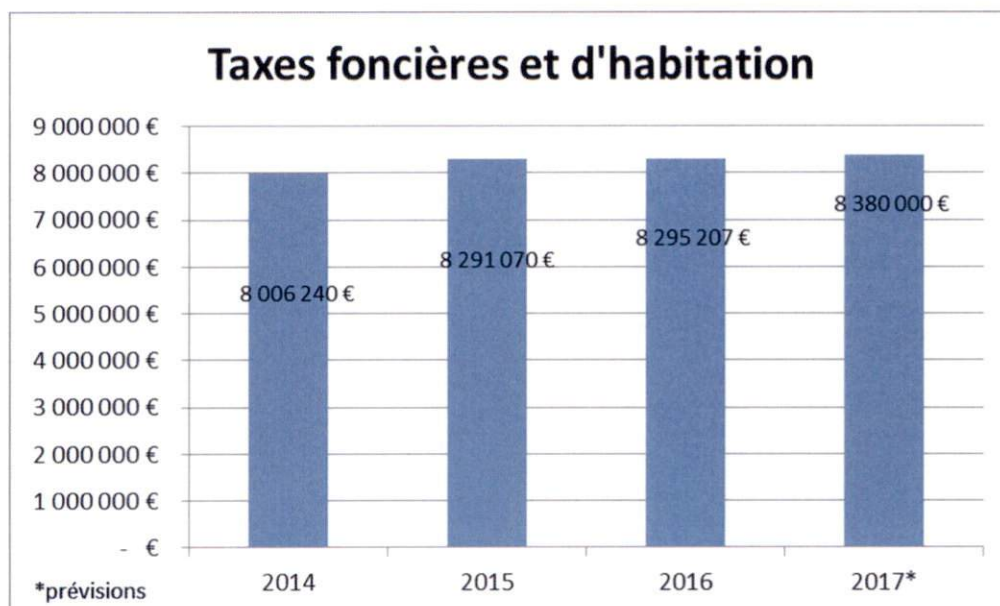
Nous envisageons une nouvelle baisse d'environ 200 000 euros de notre DGF en 2017.



- Les impôts et taxes :

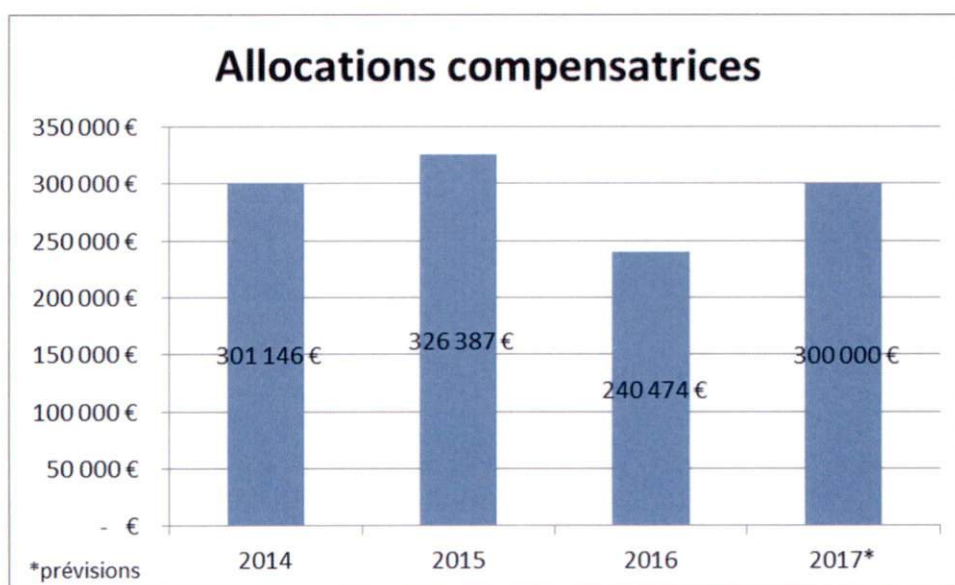
La revalorisation des valeurs locatives a été fixée par la Loi de Finances à +0,4% correspondant à l'inflation constatée en glissement annuel. L'article 99 de la Loi de Finances pour 2017 pérennise pour les années à venir cette référence à l'inflation constatée, qui sera calculée à partir des valeurs de novembre.

Nous n'augmenterons pas les taux en 2017 et nous tableons prudemment sur une augmentation de 1% de nos bases. A noter qu'en 2015, la suppression par l'Etat de la demi-part des parents isolés a eu pour conséquence une augmentation supplémentaire des bases de 1,8%. En 2016, nous sommes revenus à la situation qui aurait prévalu sans la suppression de cette demi-part.



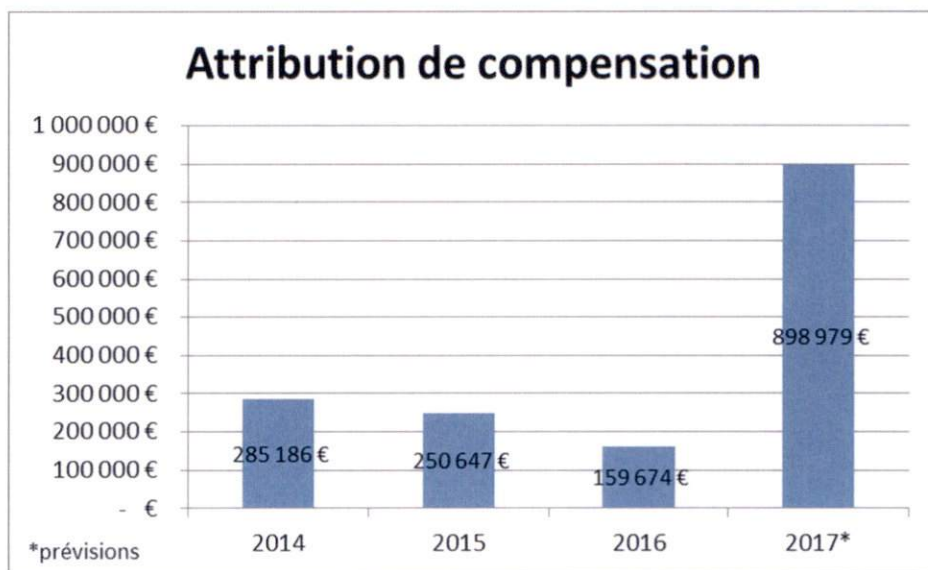
- **Les allocations compensatrices :**

Elles sont versées par l'Etat pour compenser en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement de taux qu'il décide. En 2017, la compensation pour la demi-part des parents isolés sera réintégrée.



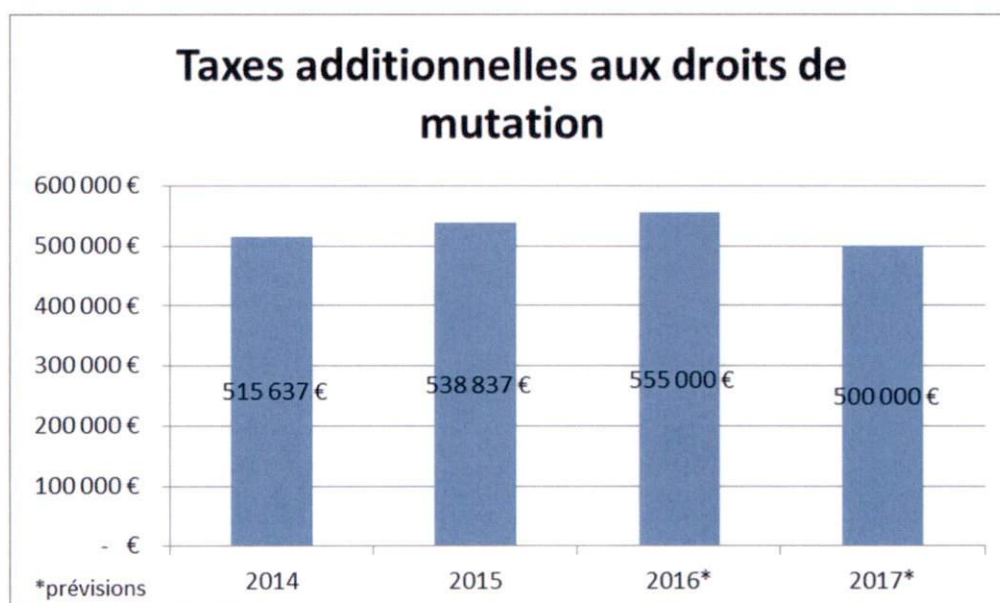
- **L'attribution de compensation (AC) :**

L'attribution de compensation sera réévaluée pour tenir compte des transferts des compétences collecte des déchets et promotion du Tourisme à notre Communauté d'Agglomération. TPM percevant désormais la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM = 1 932 000 € en 2016) à la place de la Commune, le coût du traitement des ordures ménagères ne sera plus prélevé sur l'AC. Celle-ci sera ainsi réévaluée positivement de 788 113 €. Concernant la compétence promotion du tourisme, la charge nette transférée a été évaluée à 48 808 € (déduction faite du produit de la taxe de séjour également intégralement transférée à TPM). Notre AC 2017 s'élèvera donc à 898 979 €.



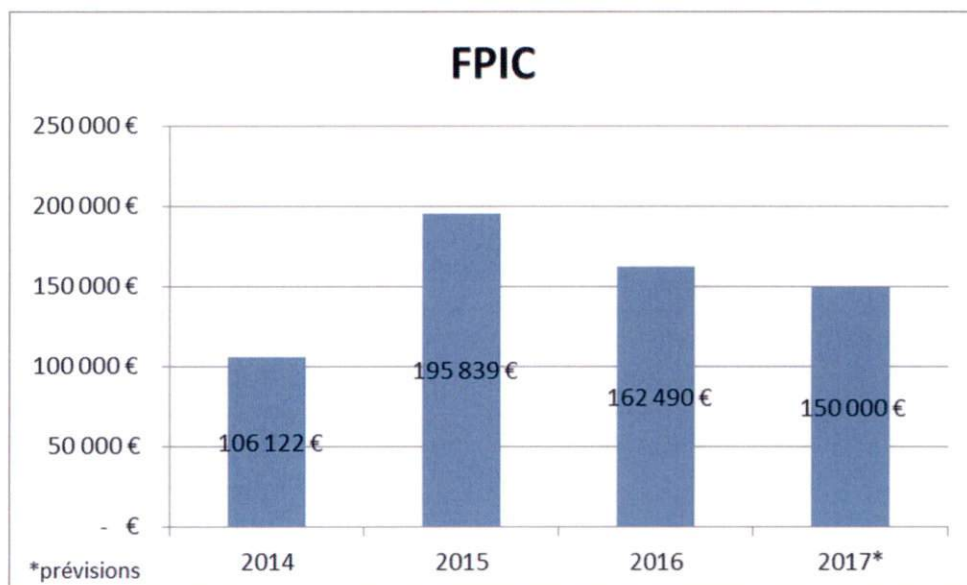
- **La taxe additionnelle aux droits de mutation :**

Le produit de cette taxe est assis sur les transactions immobilières. Son produit se situe au-dessus de 500 000 euros depuis plusieurs années.



Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

La loi de finances pour 2017 prévoit de maintenir son enveloppe à 1Md€. Cependant, la nouvelle carte intercommunale pourrait modifier les valeurs moyennes de référence servant au calcul de l'attribution du FPIC. Nous prévoyons donc un produit global 2017 de 11M€ en baisse par rapport à 2016 (11,97M€ en 2016). Ce produit sera réparti 50/50 entre TPM et ses communes membres. A noter qu'en 2015, le FPIC a été réparti exceptionnellement à 30/70.



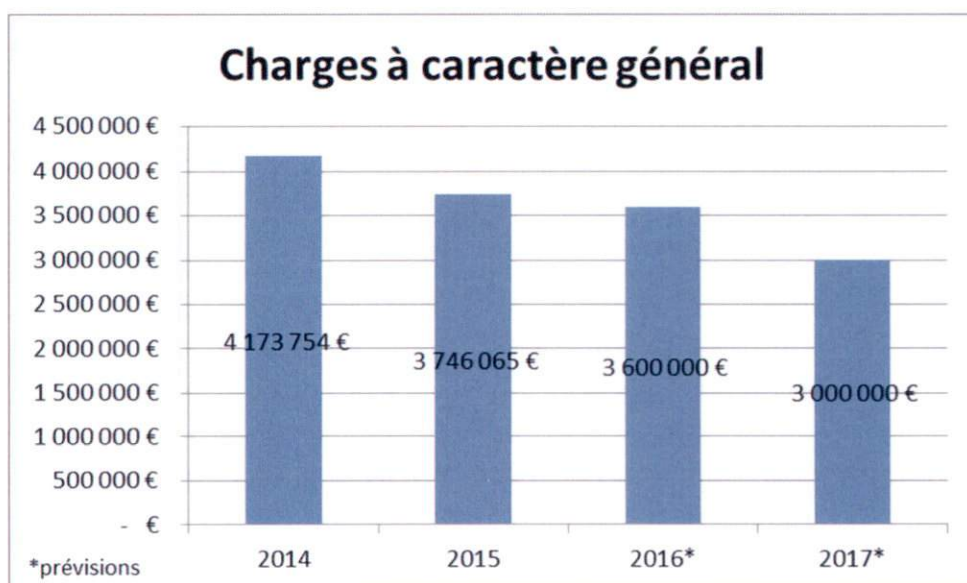
Pour toutes nos autres ressources (produits des services, taxes diverses, remboursements CAF, subventions...) nous prévoyons une quasi-stabilité.

2. Les charges

Dans ce contexte économique, financier et social tendu, nous continuerons à redoubler d'efforts sur l'ensemble de nos dépenses afin de maintenir un niveau de service élevé malgré des ressources de plus en plus contraintes.

- Les charges à caractère général :

La mise en place de marchés publics sécurisés, un contrôle approfondi de la dépense et la modernisation des procédures et des outils de travail ont permis de réaliser plus de 10% d'économies sur nos charges générales de fonctionnement. En 2017, les marchés concernant la collecte des ordures ménagères sont transférés à TPM au 1^{er} janvier et n'apparaîtront plus dans ce chapitre budgétaire. Nos efforts d'optimisation et d'économie seront poursuivis.



- **Personnel :**

Notre masse salariale est maîtrisée. Malgré la réintégration des personnels de la régie des transports et la hausse du point d'indice de 0,6% intervenues en juillet 2016, nous avons réussi à stabiliser voire à diminuer nos charges de personnel. Cet objectif de stabilité sera maintenu en 2017 tout en tenant compte notamment :

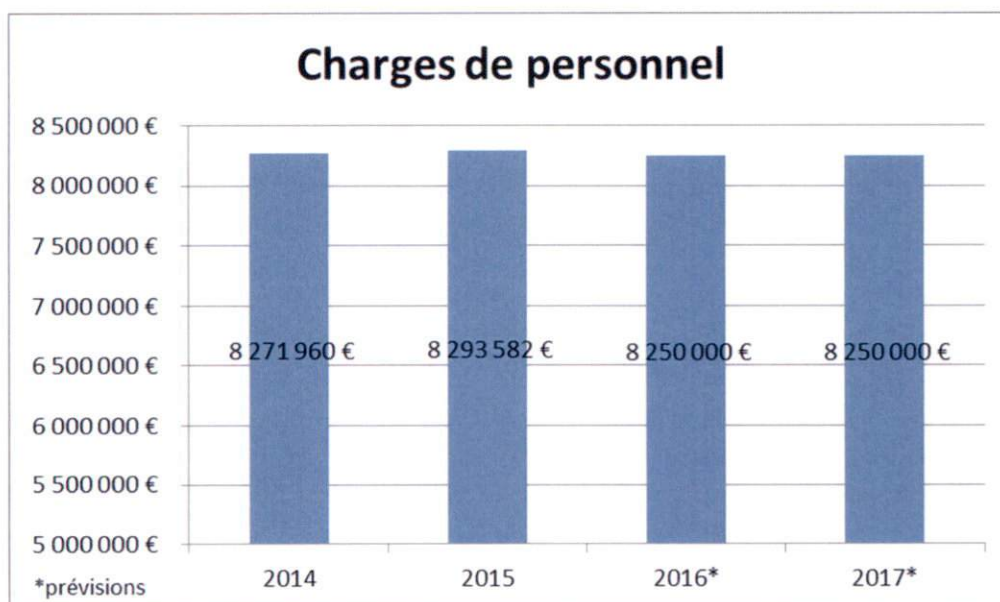
- De la nouvelle augmentation nationale de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% à compter du 1er février 2017
- De la part non maîtrisable du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) correspondant à la progression automatique, à effectifs constants, de la masse salariale en application des avancements d'échelons et de grades,
- De l'impact de la poursuite de la nouvelle réforme gouvernementale dite des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations, avec les changements de grilles de traitement indiciaire en découlant.
- Du transfert à TPM du personnel de la déchetterie dans le cadre du transfert de la compétence collecte des ordures ménagères.

Pour une masse salariale globale, charges comprises, de 8 250 000 €, les rémunérations perçues par l'ensemble du personnel se portent à environ 5 455 000 € bruts, somme répartie pour 86 % sur les agents titulaires (env. 4,7 M€) et 14 % sur les non-titulaires.

Le traitement de base des agents (traitement indiciaire), toutes catégories d'emplois confondus, représente en moyenne 85 % de leur rémunération pour les titulaires et 74 % pour les agents sous contrat.

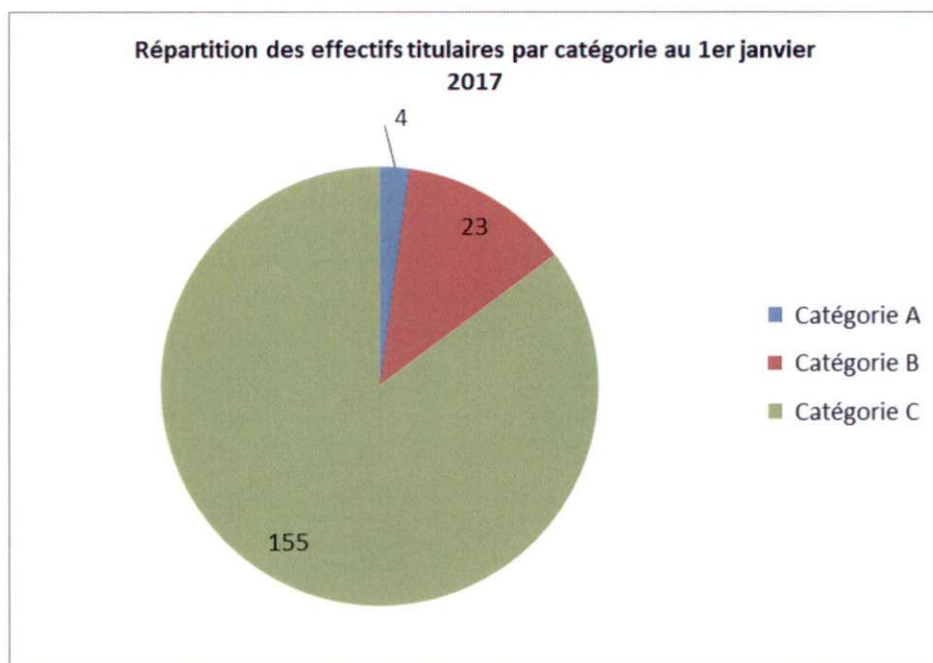
Les heures supplémentaires dont le montant global annuel versé se porte à environ 92 000 €, représente en moyenne 1,7 % des salaires versés.

Les compléments de rémunérations en NBI (Nouvelle bonification indiciaire) pour les titulaires se portent à 27 000 € bruts (0,6 % de leur rémunération moyenne), alors que les primes et indemnités représentent une moyenne de 14,7 % des salaires bruts des agents.



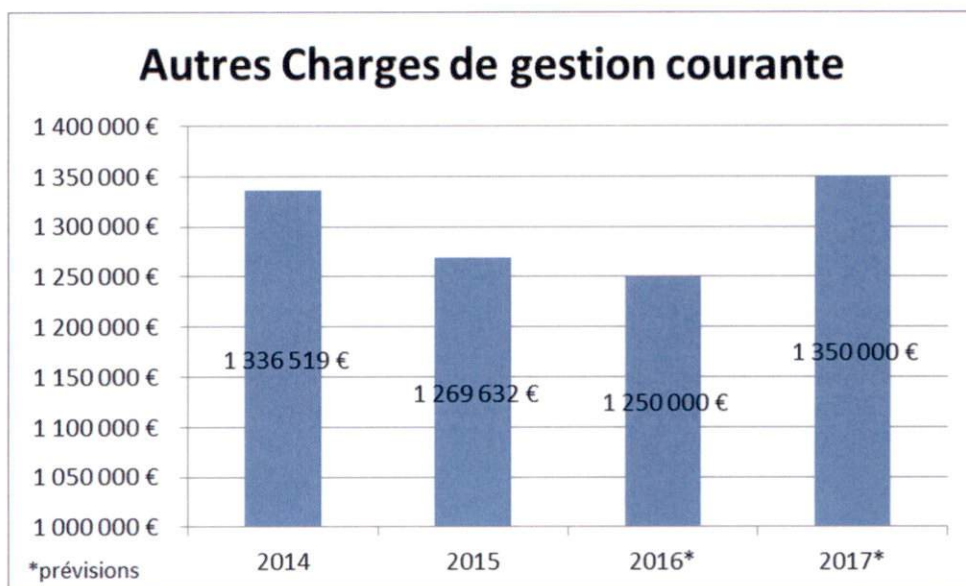
L'effectif global du personnel au 1^{er} janvier se portait à 204 agents dont plus de 89% sont des fonctionnaires titulaires.

Effectifs au 1er janvier		2014	2015	2016	2017
Titulaires	Filière technique	107	100	97	94
	Filière administrative	56	57	54	49
	Filière sociale	11	11	11	11
	Filière animation	8	8	8	9
	Filière sécurité	6	7	7	7
	Filière médico sociale	7	7	6	6
	Filière sportive	4	4	4	3
	Emplois fonctionnels	2	3	2	2
	Filière patrimoine	1	1	1	1
Total titulaires :		202	198	190	182
Non titulaires	Saisonniers occasionnels ou temporaires	11	20	17	11
	Contrats Aidés	10	10	8	3
	Assistants maternelles	4	4	3	6
	Infirmière	1	1	1	1
	Chargé de mission finances	0	1	0	0
	Directeur de cabinet	1	1	1	1
	Total non titulaires :		27	37	30
TOTAL EFFECTIFS :		229	235	220	204



- **Les autres charges de gestion courante :**

Ce poste concerne le paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés et des indemnités des conseillers municipaux. Nous continuerons d'être vigilants sur l'ensemble de nos participations sans toutefois pénaliser le tissu associatif de notre commune. Ce poste tiendra compte en 2017 d'une participation de 100 000€ au Symielec pour les travaux du carrefour du Pin de Galle.



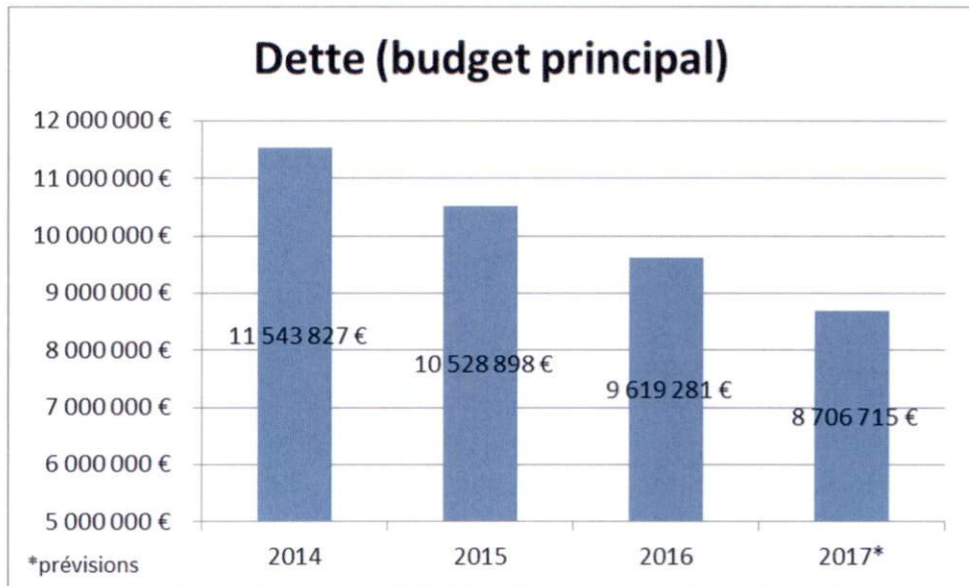
3. L'épargne brute et la dette

L'épargne brute qui représente la différence entre nos dépenses et recettes de fonctionnement est notre garantie pour faire face à nos engagements passés, présents et futurs. Compte tenu de la forte baisse de notre DGF, celle-ci est soumise à un effet ciseau.

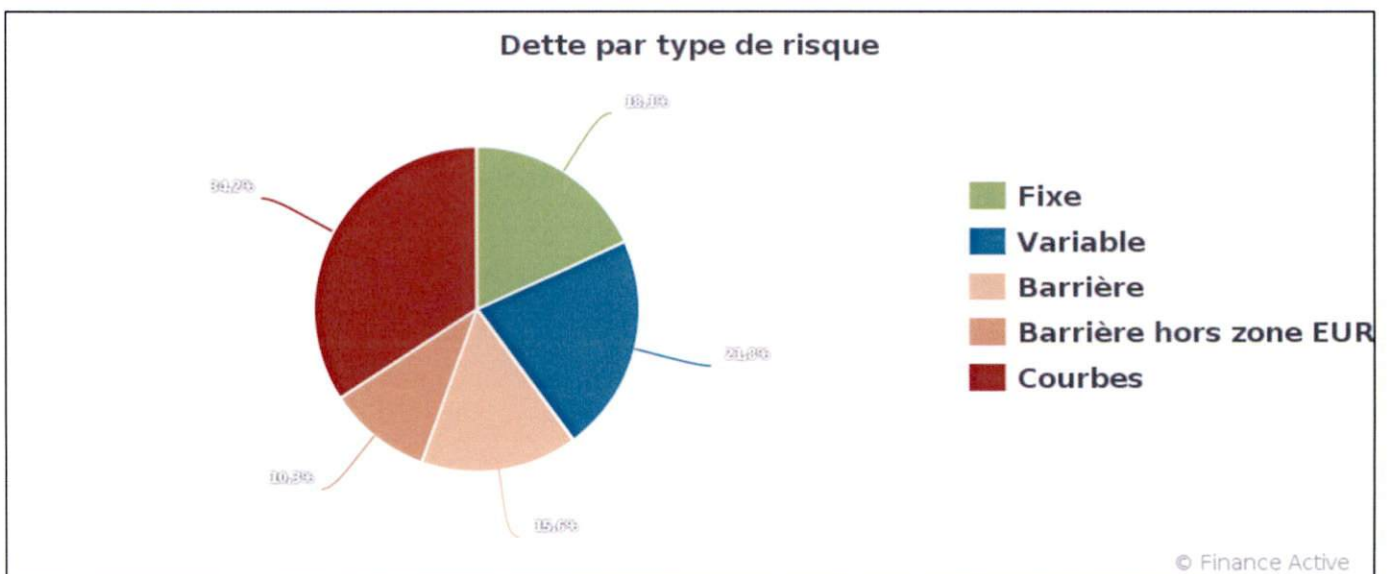
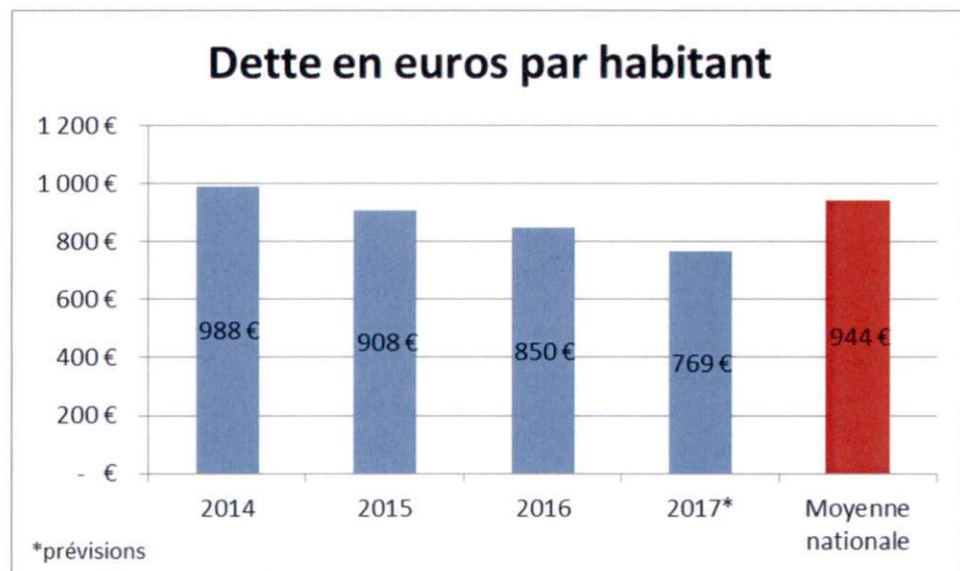
Une action sur le levier fiscal n'étant pas envisageable, seuls les efforts réalisés sur nos dépenses de fonctionnement nous permettent de la maintenir à un niveau convenable.



Dans ce contexte, le désendettement de la commune est une nécessité que nous poursuivrons. Le recours à l'emprunt sera limité avec priorité à l'autofinancement et aux financements externes.



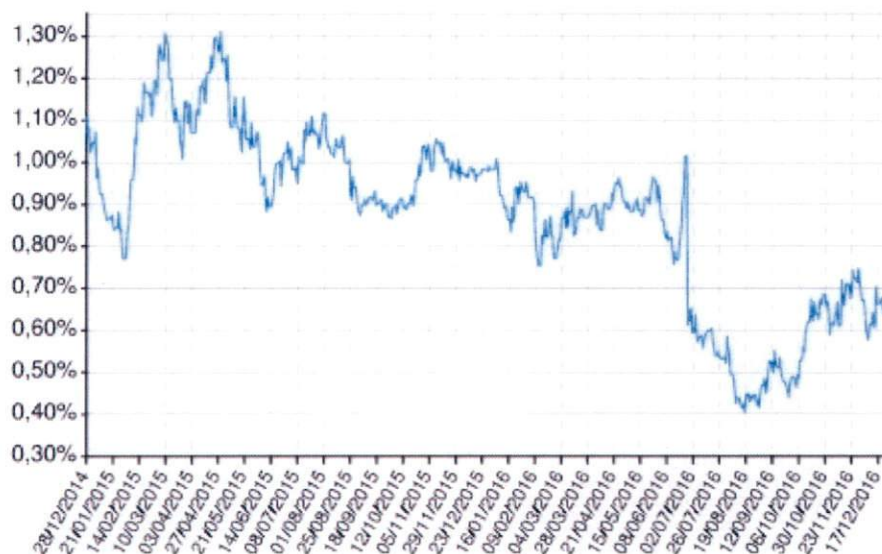
L'annuité prévisionnelle s'élève à 1 252 500 € dont 912 500€ de remboursement de capital et 340 000 € d'intérêts. La dette par habitant se maintient en dessous de la moyenne nationale :



Concernant notre prêt structuré sur la livre britannique, son taux peut être soumis à une vive augmentation si l'écart entre le CMS GBP 10 ans et le CMS EUR 10 ans passe en dessous de -0,10%. La politique de relance conduite par la Banque d'Angleterre à la suite du « Brexit » a conduit à un resserrement de cet écart durant l'été 2016. Il se situe actuellement autour de +0,60%.

CMS GBP 10 ans - CMS EUR 10 ans

Date : 28/12/2016

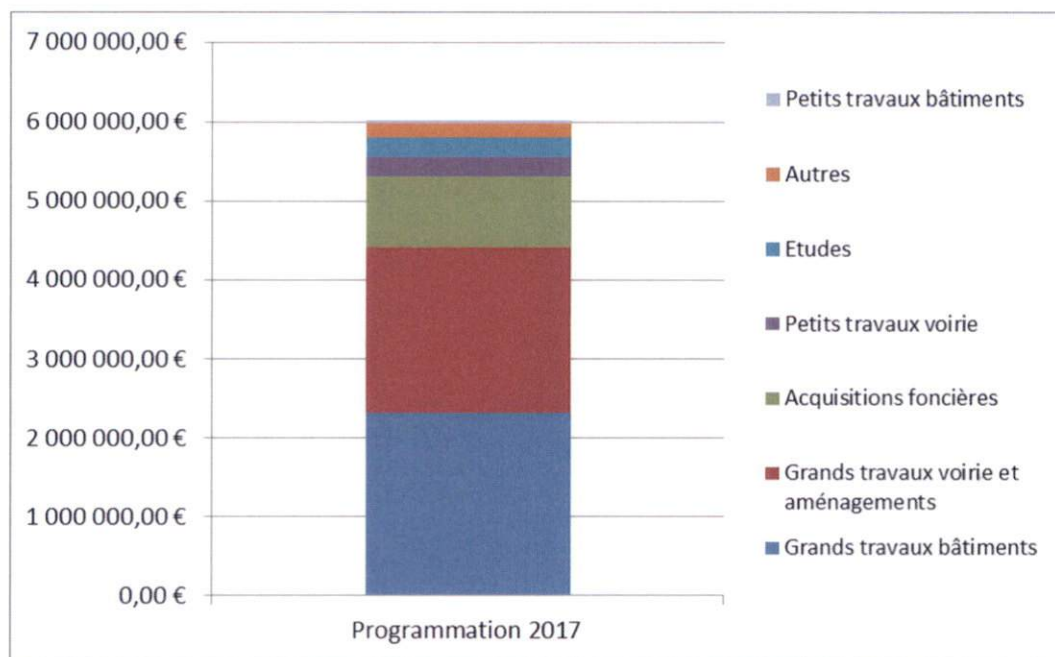


© Finance active

4. L'investissement

Notre politique d'investissements s'appuiera sur des financements croisés avec nos partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, TPM, CAF). Des priorisations seront faites à travers l'établissement d'une programmation qui comprendra notamment pour 2017 :

- Le chemin de l'Artaude
- La requalification des entrées de ville :
 - Entrée EST : Rond-point Berlioz et carrefour de La Bayette
 - Entrée OUEST : Aménagement du futur rond-point du Pin de Galle
 - Entrée NORD : Avenue Le Leap
- Après les phases de désamiantage et d'études, le lancement des travaux de reconstruction du CTM
- Le démarrage des aménagements du centre culturel comprenant une bibliothèque, une ludothèque et une école de musique
- L'installation du préau de l'école Sandro choisi par les parents d'élèves
- Des études et travaux de mise en sécurité de la falaise du Pin de Galle
- La modernisation de l'éclairage public
- L'implantation de la vidéo protection
- La poursuite des investissements dans les équipements scolaires
- L'acquisition de logiciels pour améliorer le service public
- L'entretien annuel de la voirie
- La poursuite du renouvellement du parc des véhicules municipaux



5. Les budgets annexes

Le budget de l'eau :

Les principales opérations concernent :

- Le renouvellement des canalisations du chemin de San Peyre
- Le déplacement du réseau AEP sur l'avenue Le leap
- Le maillage du chemin de l'Artaude

Le budget des transports :

Projet d'acquisition d'un nouveau bus

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du Débat sur les Orientations Budgétaires 2017

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

